



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 09 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 04/09/2026

Date d'affichage : 04/09/2026

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 13 Votants : 13+2

Le mercredi 9 septembre 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura et Huart Noémie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

Absents ayant donné procuration :

Madame Francillard Eve a donné procuration à Madame HUART Noémie.

Monsieur Allegret Patrick a donné sa procuration à Monsieur Le Thérizien Serge.

Monsieur Besson Patrick est élu secrétaire.

I. GENERALITES

1. Approbation du procès-verbal du 15.07.2026

Le procès-verbal du 15 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes-rendus des commissions extra-communales

Commission économie au sein de la Communauté de communes Cœurs de Chartreuse (4C) :

Présentation du rôle de la 4C en matière de développement économique :

Compétence exercée en partenariat entre les communes, la Communauté de communes Cœur de Chartreuse et la Région.

Rôle de la 4C : accompagner, faciliter et soutenir le développement économique du territoire. Surtout en maintenant de l'emploi sur le territoire.

Les commerces de centre-bourg sont une compétence communale.

Bilan du précédent mandat 2020/2026 :

- 762 000 € d'investissements réalisés. // 71 000 € de subventions obtenues (environ 10 %).
- 66 hectares de zones d'activités sur le territoire.
- Service économie : 1,5 ETP.
- Budget annuel : Fonctionnement : environ 60 000 € // Investissement : environ 30 000 €.

- Activité principalement axée sur l'accompagnement et la facilitation des projets économiques.

Dossier en cours : Friche de l'ancienne papeterie Matussièrre et Forest à Entre-Deux-Guiers : nettoyage et remise en état du site terminés.

Création de 9 lots d'environ 10 000 m² chacun.

4 lots déjà précommercialisés. Attribution prioritaire aux entreprises locales, TPE, PME, artisans et entreprises agroalimentaires.

Objectif : favoriser l'implantation d'activités créatrices d'emplois sur le territoire.

Commission jeunesse – Communauté de communes Cœur de Chartreuse (4C) :

Les chantiers jeunes et le dispositif BAFA sont reconduits. Les chantiers jeunes consistent à l'embauche par la 4C de jeunes travailleurs pour quelques semaines durant l'été pour qu'ils puissent avoir une première expérience dans le monde du travail.

Discussion sur les tarifs d'accueil de loisirs sans hébergements (ALSH)

Commission agriculture – Communauté de communes Cœur de Chartreuse 4C :

Réunion de mise en place de la commission, toutes les communes étaient représentées. Présentation de chaque commune, intérêt et importance. Certaines communes n'ont plus d'agriculteurs. Le nombre d'agriculteurs baisse partout. Il y a un agrandissement des fermes des agriculteurs déjà installés.

Projets d'investissement :

- « La Ferme des Entremonts », ferme d'élevage d'ovins et de caprins située aux Villards à Saint-Pierre-d'Entremont 38 : dossier déposé pour un montant de 112 000€ d'investissement (griffe à fourrage, turbine à glace, etc.). Une aide de la 4C de 8 000€ pourrait être attribuée. C'est le plafond de l'aide communautaire.

- « Quintessence de Chartreuse », culture de plantes située aux Bandets à Saint-Pierre-d'Entremont 73 : dossier déposé pour un montant de 3800€ d'investissement (ensacheuse). L'aide de la 4C pourrait aller jusqu'à 1 900€.

La commune de Corbel ne comporte bientôt plus d'agriculteurs, la mairie réfléchit à l'implantation d'une ferme communale.

Foncier :

Un exploitant agricole voulait cesser son activité à Saint-Christophe la Grotte. Des discussions sont engagées pour la reprise.

L'Adrets :

La démarche Robustesse alpine se poursuit. 5 groupes de travail sont en place : eau, agriculture et forêt, bien grandir et bien vieillir, dynamique-bouger-culture, habiter-mobilité. Une réunion publique se tiendra le 24 septembre.

Une réunion avec une quarantaine de personnes concernées par la station de ski se sont réunie le 7 septembre pour une présentation de l'état des lieux de la station (situation financière, recrutement, neige...) et un atelier de travail pour ébaucher des perspectives d'avenir.

3. Reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal (D)

REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE D'ENTREMONT-LE-VIEUX

Le quorum étant atteint, les conseillers ont été invités à se prononcer sur la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon.

Madame Anne LENFANT, Maire, expose :

- La commune a engagé, il y a maintenant plus de 1 an, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal d'Entremont-le-Vieux conformément aux articles L.2223-17 et 18 ainsi qu'aux articles R. 2223-12 à 23 du Code général des collectivités territoriales afin que ce lieu retrouve un aspect fonctionnel, décent, à la hauteur de la mémoire de ceux qui y reposent,

- **Vu** les Procès-verbaux de constat de l'état d'abandon des concessions, dressés sur site, les 27 novembre 2024 et 08 juillet 2026,

- **Vu** la liste des concessions définitivement constatées en état d'abandon,

- **Considérant** que lesdites concessions ont notoirement plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de dix ans,

- **Considérant** que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et/ou leurs ayants droit de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité,

- **Vu** la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces concessions présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre en charge leur remise en bon état de conservation ainsi que leur entretien.

Le conseil ayant délibéré, après avoir entendu le rapport de Madame Le Maire, décide :

Article premier : De prononcer la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon indiquées ci-dessous :

CARRE N° 1 TOMBE N° 13	CARRE N° 2 TOMBE N° 202
CARRE N° 1 TOMBE N° 25	CARRE N° 2 TOMBE N° 232
CARRE N° 1 TOMBE N° 52	CARRE N° 3 TOMBE N° 249.01
CARRE N° 1 TOMBE N° 65	CARRE N° 3 TOMBE N° 252
CARRE N° 1 TOMBE N° 68	CARRE N° 3 TOMBE N° 263
CARRE N° 1 TOMBE N° 108	CARRE N° 3 TOMBE N° 273
CARRE N° 2 TOMBE N° 159	CARRE N° 3 TOMBE N° 294
CARRE N° 2 TOMBE N° 170	CARRE N° 3 TOMBE N° 345

Article deux : D'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés aux concessions listées à l'article 1.

Article trois : Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les concessions reprises à compter de la présente délibération.

Article quatre : Les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront réattribués par la commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet d'un réaménagement.

Article cinq : La présente délibération est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication. Elle sera portée à la connaissance du public, par voie d'affichage, à la mairie et au cimetière pendant un mois, transmis à la préfecture de CHAMBERY.

Article six : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article sept : La présente décision à caractère réglementaire peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Votes pour : 13+2

Les membres du conseil se questionnent sur le nombre de tombes qui pourront être reprises par la commune et être de nouveau concédées en respectant la largeur de 1 mètre car un grand nombre ne sont pas dans la norme.

4. Décision modificative (D)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal DISSOLUTION SIVOS COLLEGE DES ECHELLES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	397.35 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	397.35 €
D-2131-229 : COMPLEXE SALLE POL AUBERGE CAMPI	0.00 €	397.35 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	397.35 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	397.35 €	0.00 €	397.35 €
Total Général		397.35 €		397.35 €

Votes pour : 13+2

5. Ligne de trésorerie (D)

AVANCE DE TRÉSORERIE À COURT TERME

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que pour faire face à d'éventuels besoins de trésorerie, il est opportun de souscrire une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 euros auprès du Crédit Agricole des Savoie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la proposition d'avance de trésorerie à court terme de 100 000 euros, pour une durée de 12 mois par le Crédit Agricole des Savoie,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires

Votes pour : 13+2

6. Avenant n°2 au contrat – Ener'Bat (D)

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE GESTION ÉNERGÉTIQUE DÉLÉGUÉE – ENER'BAT

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'entreprise « Ener'Bat » accompagne la commune dans la maîtrise et l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine et assure la surveillance et l'optimisation des installations de chauffage et de ventilation de la mairie, de l'école, du musée et des anciens ateliers communaux.

Cet avenant concerne une prestation supplémentaire à la suite des travaux de rénovation de chauffage et d'eau chaude sanitaire du complexe salle polyvalente/auberge/camping. Les équipements de production solaire thermique ont été intégralement remplacés. Les prestations supplémentaires comprennent un entretien annuel de l'installation solaire thermique incluant la remise en pression du glycol, la purge des réseaux, le contrôle des organes de sécurité et des vases d'expansion, le contrôle du bon fonctionnement des capteurs et le renouvellement du glycol.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant n°2 au contrat de gestion énergétique déléguée proposé par l'entreprise « Ener'Bat » d'un montant de 25.00€ HT supplémentaire mensuel soit 30.00 € TTC
- Approuve le taux horaire en cas d'intervention supplémentaire à 100€ HT soit 120€ TTC
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

Votes pour : 13+2

7. Convention agence postale communale – La Poste (D)

CONVENTION AGENCE POSTALE COMMUNALE – LA POSTE

Madame le Maire rappelle qu'un partenariat existe entre la commune d'Entremont-le-Vieux et la Poste concernant l'Agence Postale Communale (APC) basé dans les locaux de la mairie. Une nouvelle convention de partenariat doit être mise en place à compter de septembre 2026 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Une indemnité est versée par La Poste à la commune pour prendre en charge une partie des locaux et du personnel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

-Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la Poste concernant l'agence postale communale.

Votes pour : 13+2

Une réunion entre la Poste et la mairie s'est tenue le 4 septembre. La Poste souhaite réduire ses budgets en baissant ses points contacts actuels de 17 000 à 12 000 points. Les indemnités versées aux communes sont plus élevées que celles versées aux commerces. La Poste réfléchit au fait de transférer l'agence postale communale dans un commerce de proximité. L'agence postale communale d'Entremont-le-Vieux n'est pas rentable pour la Poste, elle lui coûte plus (16 000€) que ce qu'elle lui rapporte (9 000€).

La commune souhaite que l'agence postale communale reste au sein de la mairie car pour elle il s'agit d'un service public et qu'elle permet de continuer à faire le lien avec les habitants.

II. TRAVAUX

1. Rénovation énergétique – Bâtiment salle polyvalente/auberge/camping

Les travaux du bâtiment salle polyvalente/auberge/camping sont quasiment terminés, il reste encore des finitions à effectuer.

La question du ménage dans la salle polyvalente, sur les parties annexes et les extérieurs est récurrente.

La salle a été mise à neuf, les locations sont de nouveaux possibles.

2. Contrats de chaleur R1 et R2 (D)

Délibération ajournée, elle est reportée en octobre.

3. SIAEP

Les travaux sur le réseau d'eau potable afin de relier le réservoir des Gandy et le hameau des Bessons commenceront le 05 octobre 2026. Une circulation alternée sera mise en place. La seconde tranche sera prévue en 2027 ou 2028 : elle concernera la liaison entre le hameau des Bessons et le hameau des Pomels. Des travaux de raccordement d'assainissement pourront être envisagés en même temps par la commune.

III. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. Coupe de bois à asséoir 2027 - ONF (D)

COUPE DE BOIS A ASSEOIR EN 2027 - ONF

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Florent DUBOSCLARD de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en **2027** en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Etat d'assiette :

Forêt de : ENTREMONT-LE-VIEUX

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation			
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré
I_a	IRR	518	10,8	2027	2027			☒			

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier. Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée. Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnement des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

Gestion des produits accidentels ou sanitaires

Le conseil municipal autorise l'ONF à désigner toute coupe de produits accidentels ou sanitaires qui s'avérerait nécessaire et urgent à exploiter en 2026 (bois scolytés, frênes chalarosés...) ou accidentels (chablis, arbres brûlés...)

Pour ces produits, la commune autorise l'ONF à commercialiser ces bois prioritairement en bois façonnés.

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2027, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Dans les lots prévus en 2027 pour la vente sur pied à des particuliers, certains pourront présenter les risques suivants :

- présence de tiges de classe de diamètre supérieure ou égale à 45 cm,
- présence de tiges encrouées, enchevêtrées, partiellement déracinées ou sèches, dans les produits désignés,
- quantités importantes de bois secs ou chablis et arbres encroués à proximité immédiate des zones d'intervention,
- pente importante ou présence de blocs instables,
- proximité immédiate d'ouvrages, d'habitations ou de routes (bois à câbler et/ou mise en place de mesures spécifiques – DICT, interruption de circulation, nacelle),
- autres risques excessifs : proximité de cours d'eau.

L'ONF souligne le danger qui existe à laisser des particuliers non formés exploiter eux-mêmes ces bois, notamment des arbres dépérissants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1** – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année **2027** présenté ci-après
- 2** – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3** – Donne pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, notamment pour signer toute pièce relative à la vente des coupes de produits sanitaires ou accidentels désignés par l'ONF.
- 4** – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-dessus

Votes pour : 13+2

Le martelage des arbres pour la coupe aura lieu le mardi 15 septembre 2026.

2. Dessertes au Désert

Les travaux concernant la création de dessertes forestières au Désert ont commencé. Celles-ci permettront aux propriétaires, dont la commune, de parcelles isolées de pouvoir exploiter leurs forêts.

IV. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

Projet de caserne des pompiers :

Une réunion avec le Secrétaire général de la Préfecture (SG), le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et les 3 mairies (Corbel, Saint-Pierre d'Entremont Savoie et Entremont-le-Vieux) s'est tenue le 5 août 2026 afin de présenter le projet au SG et d'envisager une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Le projet de caserne est estimé à 1.5 millions d'euros de travaux TTC. Il a été rappelé en préalable la position du maire de Saint-Pierre d'Entremont Isère de ne pas participer au financement du projet (ou a minima, environ 20 000€).

La DETR est attribuée aux communes qui sont maître d'ouvrage. Si aucune solution n'est trouvée pour que le SDIS soit maître d'ouvrage, la commune d'Entremont-le-Vieux devra se substituer avec toutes les conséquences en temps de travail, responsabilité et financement que cela induit. La préfecture a étudié une proposition faite par le SDIS d'une convention tripartite pour un reversement de la subvention directement au SDIS.

Le Maire a eu un rendez-vous avec le SG le 28 août 2026. Le SDIS peut être maître d'ouvrage et en assumer toutes les responsabilités, il peut déposer un dossier de demande de subvention.

Une discussion doit s'engager avec le Conseil départemental afin qu'il accepte de financer 50% de la totalité du projet et non pas comme cela est envisagé dans le schéma départemental 50% du reste à charge après subventions déduites. Le calendrier est à travailler avec le lancement de la déclaration de projet pour permettre la construction sur le terrain repéré (entre la route des Rigauds et la RD912 à la sortie d'Epernay coté Saint-Pierre-d'Entremont) en zone A du PLUi.

Le dépôt du dossier DETR doit se faire entre novembre 2026 et début janvier 2027 sur la base d'un dossier complet. Or la déclaration de projet et le permis de construire ne pourront pas aboutir dans ce délai. La question se pose de déposer la demande sur la campagne 2027 ou 2028 avec toutes les incertitudes que cela induit.

V. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

A la suite du départ de Madame Caroline MARIE, agent communal, et de Madame Laura TOCK, prestataire « Les oiseaux de passage », la commune a contractualisé avec le prestataire M. Mickaël RAMBAUT « Conciergerie et multi-service de la Chartreuse » pour le ménage de la mairie, du musée, de l'espace commun des bureaux, de la bibliothèque, de la salle du RAM, de la salle polyvalente et de l'école au besoin pour une durée de 4 mois du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2026 à 20€/h.

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. Présentation de la nouvelle présidence de la 4C

Présence de :

- Madame Laurette BOTTA, présidente de la 4C et Maire de la commune de Saint-Christophe-le-Grotte

- Monsieur Williams DUFOUR, 4^{ème} vice-président en charge de la petite enfance et solidarité et Maire de la commune de Miribel-les-Échelles
- Monsieur Cédric ARGOUD, directeur général des services au sein de la 4C
- Madame Pascale REY, directrice adjointe au sein de la 4C

Présentation des différentes commissions :

- Environnement, agriculture, forêt et transition écologique
- Économie
- Enfance et jeunesse
- Petite enfance et solidarité
- Tourisme
- Urbanisme
- Communication, mutualisation et évènementiel
- Déchets et SPANC

Les discussions entre les membres de la 4C présents et les membres du conseil municipal ont porté sur :

Déchets : Questionnement sur le passage du camion poubelle pour les ordures ménagères, le tri et les verres. Avant changement de contrat de la 4C avec le prestataire de ramassage de déchets sur les communes de la 4C, le ramassage se faisait deux fois par semaine en période estivale dans le bourg or cet été cela n'a pas été effectué. Les membres de la 4C doivent regarder dans le contrat nouvellement signé ce qu'il avait été noté et contacter l'entreprise de ramassage.

Les membres de la 4C souhaitent informer la commune qu'ils ont engagés des « ambassadeurs du tri » qui vont faire le tour des villages de toutes les communes de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse afin de renseigner les habitants sur la gestion des déchets.

Petite enfance : Questionnement sur le projet d'installation d'une micro-crèche à Entremont-le-Vieux et réflexion sur la prise en charge du fonctionnement par la 4C.

La commune, sachant les besoins des habitants, avait aidé en 2023 l'installation de la maison d'assistants maternels (MAM) située au Presbytère de Saint-Pierre-d'Entremont Savoie pour un montant de 135€ durant 6 mois soit une somme totale de 810€.

Plusieurs études, dont une effectuée en 2025 par la commune, montrent les besoins des habitants. Une étude architecturale avait été conduite sur l'aménagement d'un local communal situé à Épernay pour transformation en micro-crèche.

Les membres de la 4C informent qu'une étude avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) est en cours pour étudier la démographie du territoire de la 4C sur plusieurs mois et permettra d'évaluer les besoins des habitants sur plusieurs années.

Lyon-Turin : La commune a demandé aux habitants de venir en mairie répertorier les sources. Cette liste a été transmise à SNCF réseau.

Les membres de la 4C sont intéressés par cette démarche.

Gymnase EMA : lors de la création de l'espace multi-activités (EMA) à Saint-Pierre-d'Entremont, un accord avait été accepté entre la 4C, les deux mairies de Saint-Pierre-d'Entremont Savoie et Isère, et la commune d'Entremont-le-Vieux. Cet accord consistait à se diviser le coût du transport de l'école d'Entremont-le-Vieux au gymnase l'EMA à Saint-Pierre-d'Entremont. La clé de répartition était la suivante : 50% du coût à la 4C, 25% du coût aux mairies de Saint-Pierre-d'Entremont Savoie et Isère et 25% du coût à la mairie d'Entremont-le-Vieux.

Les membres de la 4C vont se renseigner sur les écrits qui ont été signés mais sont plutôt favorables à cet accord.

Coopérative laitière des Entremonts : Les bâtiments appartiennent à la 4C.

Les membres de la 4C souhaitent continuer à accompagner cette coopérative laitière des Entremonts et valident le fait qu'il s'agit d'un atout sur le territoire.

Toilettes au Désert : Questionnement sur la mise en place de toilettes en dur pour les visiteurs aux Bruyères et au foyer de fond afin d'éviter la location de toilettes sèches tous les étés par la commune et aussi éviter d'avoir des déjections dans les prés et autour des bâtiments.

Les membres de la 4C ont pour projet de séparer les toilettes du foyer de ski de fond afin de les rendre indépendantes et d'avoir un accès séparé depuis l'extérieur. Ce projet est prévu au printemps 2027.

Association pour le développement en réseau des territoires et des services (ADRETS) : Plusieurs réunions publiques ont été effectuées et d'autres sont programmées (sur 3 ans) afin de réfléchir avec cette association au devenir de la station de ski du Désert et plus largement de la commune.

Certains membres du conseil municipal soulèvent le fait que beaucoup de réunions sont menées pour réfléchir au devenir mais qu'il n'y a pas d'actions concrètes mises en place rapidement.

Bâtiments communaux à la Grennery et « Les Trolles » : Bâtiments qui ont été visités par le département de la Savoie pour une potentielle reprise. Le montant estimé pour la rénovation du bâtiment de la Grennery s'élève à un million d'euros. Le département serait intéressé par la reprise du bâtiment « Les Trolles » et étudie le doublement des places afin d'être rentable (passer de 60 places à 120 places) mais ne trouve pas de gérant pour le moment.

Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) d'Épernay : Réflexion sur le devenir de cet OAP et le sens qui souhaite lui être donnée.

Foncier agricole : Une personne a été embauchée à mi-temps par la 4C en tant qu'animateur du foncier agricole, il s'agit de Monsieur Grégory DUPRAZ. Celui-ci aura pour missions l'animation foncière comprenant notamment le suivi des ventes de parcelles agricoles et les questionnements des communes et agriculteurs sur le foncier.

2. Association « Entr'gym »

Utilisation de la salle polyvalente 1 fois par semaine (sauf vacances scolaires) par l'association Entr'gym. La commune avait contractualisé depuis la fermeture de l'EMA avec la 4C pour le coût de ménage et ainsi l'association n'avait rien à payer à la commune. A la rentrée de septembre 2026, le gymnase « l'EMA » ayant été réouvert, la commune a informé l'association qu'une convention devait être mise en place, comme avec toutes les autres associations, avec un montant de 50€/an et sans limites d'utilisations. L'association a été contrariée en argumentant sur le « service » qui est rendu aux Entremonts alors que le service aurait pu se faire à Saint-Pierre d'Entremont à l'EMA gratuitement. La discussion sera ouverte avec la représentante de l'association. Discussion des élus sur le tarif des associations pour la location de la salle polyvalente.

3. Association « Les Skieurs du Granier »

L'assemblée générale de l'association est prévue le 25 septembre 2026 au 1^{er} étage de la mairie d'Entremont-le-Vieux. La salle polyvalente avec cuisine n'étant pas disponible. Les élus sont favorables au prêt à l'association de l'espace cuisine, cantine et salle du conseil.

4. Pris à parti d'un élu

Un élu de Saint-Pierre d'Entremont Savoie a été bousculé volontairement en voiture par une commerçante lors de ses fonctions. Celui-ci a été hospitalisé. Le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux apporte son soutien à l'élus et au conseil municipal de Saint-Pierre d'Entremont Savoie et indique son indignation face à de tels comportements.

5. Vernissage

Madame Nathalie MARTENON, artiste plasticienne, organise un vernissage de son exposition « atelier de papier » au Plan Martin le samedi 12 septembre 2026 et le dimanche 13 septembre 2026.

6. Association « Entremonts et peuples »

Chantal qui a été accueillie par l'association a trouvé un travail aux Echelles et va déménager. Elle a obtenu ses papiers. L'action de l'association et de la commune a été soulignée. L'association organise une journée de l'hospitalité le 3 octobre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.
Le prochain conseil municipal est prévu le 07 octobre 2026.

Le secrétaire de séance,
BESSON Patrick



Le Maire,
LENFANT Anne



